

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 – BRUXELLES

V/réf. : 2268-0029/03/2001-089 PU
N/réf. : AVL/cc/ BSA-2.3/ s. 422
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Cité Moderne. (Arch. V. Bourgeois).
Remplacement des planches de rives.
Consultation préalable à l'introduction de la demande de permis unique.
(Dossier traité Fr. Boelens à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 17 octobre 2007, sous référence, reçue le 19 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis de principe favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 novembre 2007, concernant l'objet susmentionné.

La CRMS est interrogée pour avis de principe sur le remplacement des rives de la Cité Moderne dans le respect des conclusions de l'étude spécifique menée par le bureau Arsis à la demande de la DMS et des détails techniques fournis à cette occasion.

De cette étude, il découle que la plus grande partie des rives n'est plus dans son état d'origine et que les planchers situés sous les rives en saillies ont tous été renouvelés.

Les rives qui ne sont plus d'origine ont généralement été réalisées en sapin blanc. Parmi les rives d'origine, certaines ont été réalisées en larges planches de sapin rouge du Nord de 30 cm et d'autres en assemblages de planches moins larges. La Commission ne voit pas d'objection au remplacement systématique des rives qui ne sont plus d'origine et des rives d'origine qui ne sont pas réalisées en planches de sapin rouge du Nord de 30 cm de large. En effet, toutes les planches de rives en sapin rouge du Nord de 30 cm étaient renseignées comme étant dans un état de conservation exceptionnel dans l'étude et il convient, dès lors, de les conserver. Par contre les plafonds ont vraisemblablement tous été renouvelés et la proposition de les remplacer par des panneaux (comme identifié sur les photographies anciennes) plutôt que par des planchettes lasurées est pertinent.

Sur le remplacement des rives, la CRMS rend un avis favorable sous réserve :

- ***de respecter les 4 typologies, les détails techniques et le cahier des charges de l'étude Arsis,***
- ***de conserver les rives d'origine en sapin rouge du Nord de 30 cm de large ;***
- ***que la mise en œuvre des travaux soit suivie attentivement par la DMS.***

A ces conditions, la CRMS estime que les travaux de remplacement peuvent être considérés comme de minime importance.

Pour ce qui concerne la peinture des rives, il semble extrêmement difficile d'arriver à une conclusion sans avoir d'indications précises sur les couleurs des enduits, des soubassements et des différentes menuiseries de façade. On sait, par les photographies d'archives, que la polychromie de la Cité Moderne a varié dans le temps. Les archives de la société coopérative renferment plusieurs bons de commande pour les peintures des façades (sans préciser où ces peintures étaient apposées). Ces documents donnent les indications suivantes:

- entre 1929 et 1933 : brun et rouge pour les façades ; jaune, vert et rouge pour les menuiseries
- entre 1939 et 1945 : jaune pour les façades
- entre 1946 et 1947 : brun et rouge pour les façades

Des différentes analyses effectuées in situ, il semble que les façades étaient colorées à l'origine. Cette décision peut cependant avoir été prise par la direction de la Cité Moderne alors même qu'elle ne correspondait pas avec l'intention de Victor Bourgeois. En effet, le matériel d'archive montre que Bourgeois défendait une couleur de base claire des enduits afin de privilégier l'unité de la cité, soulignant plutôt les menuiseries par des accents de couleurs vives. C'est aussi ce qui ressort de l'interview parue dans la revue *Bâtir*, n° 5, 1933, citée ci-dessous (avec la faute typographique que contient l'article (*) = contraste, réaction contrastée, ...) :

" - N'avez-vous pas songé à donner à votre Cité Moderne un aspect coloré grâce à des jeux d'enduits ?

- Le manque de sécurité des enduits colorés dont nous disposions alors m'y fit renoncer. Aujourd'hui, je ne m'en plains pas. Une cité doit avoir un ton de base qui garantisse son unité lumineuse. L'addition des plans verticaux des habitations et des horizontales des lignes d'horizon suffit au décor.

La couleur franche des boiseries extérieures : portes, volets, châssis constitue une réacontrastés () suffisante pour établir par opposition la blancheur des enduits et souligner la douceur des accueils. (...) ».*

Ces différents éléments montrent à suffisance que la question de la polychromie de la Cité Moderne est complexe et qu'elle est loin d'être résolue. **C'est donc une étude de la polychromie générale (soubassement, façades, auvents, rives, descentes d'eau, menuiseries, etc.), couplée à une étude matérielle des procédés constructifs, des détails techniques et des différentes phases de construction de la cité, qui doit venir nourrir un projet cohérent pour cet ensemble encore mal documenté.** La CRMS demande à la DMS d'être associée à cette étude et propose d'en adopter les conclusions – y compris relatives à la polychromie –, par avis conforme. En l'absence de cette étude, et puisqu'il est nécessaire de protéger les rives, la CRMS adopte une attitude pragmatique permettant de ne pas subordonner les travaux d'entretien aux résultats d'une étude qui reste à réaliser. Pour l'instant, les sondages stratigraphiques effectués sur les éléments qui sont *d'origine* (dans le cadre de l'étude sur les rives, par l'auteur de cette étude) ont permis de distinguer 3 couches distinctes : dans l'ordre, une brun-rouge, une verte et une grise (actuelle), ce qui semble corroborer les indications données par les archives. Ces couleurs apparaissent aussi sur les bourrelets et les descentes d'eau pluviale. L'étude stratigraphique de Mme A.S. Augustyniak confirme le plus souvent la présence du brun-rouge comme première couche (ou dans les premières couches) mais les rives sondées ne sont pas clairement identifiées comme étant toutes d'origine. **Par conséquent, la CRMS propose de recouvrir provisoirement les rives d'une peinture à l'huile brun-rouge.** Par contre, faute de pouvoir retrouver la teinte originale du dessous des rives en saillie (plancher renouvelé), on en est réduit à affirmer (d'après les photos anciennes) qu'il s'agissait d'un ton clair. **En l'absence de découvertes matérielles complémentaires, la CRMS propose de choisir une peinture à l'huile jaune pour les nouveaux panneaux.**

Par ailleurs, il semble (d'après l'étude sur les rives) que les descentes d'eau originelles étaient également peintes (en rouge-brun ?). L'étude de cet aspect de la polychromie globale devra donc également être poursuivie.

Pour conclure, a CRMS rend un avis de principe favorable sur la demande de la DMS de renouveler les planches de rives et de traiter cette demande comme des travaux de minime importance sous les réserves suivantes :

- ***respecter les 4 typologies de planches de rives, les détails techniques et le cahier des charges de l'étude Arsis ;***
- ***conserver in situ les planches de rives originelles en sapin rouge du Nord de 30 cm de large (à désigner sur place avec l'aide de la DMS);***
- ***remplacer les planchettes situées sous les planches de rive en saillie par des panneaux, conformément à l'étude Arsis ;***
- ***recouvrir provisoirement les nouvelles planches de rives de peinture à l'huile brun-rouge et les nouveaux panneaux de peinture à l'huile jaune (après test sur place) en attendant confirmation ou infirmation de ce choix par une étude globale de la cité et de sa polychromie.***
- ***que la mise en œuvre des travaux soit suivie attentivement par la DMS, notamment pour vérifier si des traces de la peinture des panneaux ne sont pas visibles sur les façades lorsque l'on enlèvera les planchettes situées sous les rives saillantes.***
- ***que la CRMS soit associée au suivi de l'étude globale et que ses conclusions (notamment sur la polychromie) soient adoptées par avis conforme.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Madame Françoise Boelens